

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marie Thérèse Lamah		Date d'inspection Le 08 octobre 2026
Nom de l'établissement Le Nid de Boni Garderie familiale		Numéro de permis 2025096
Adresse 425 rue Chaleur Bathurst NB E2A 3H8		Numéro de téléphone (506) 252-5657
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	16 oct. 2026	
Commentaires:			

Commentaires généraux
-Visite à l'établissement en fin d'avant-midi pour une inspection de surveillance inattendue -Le ratio fut respecté durant la visite -Les rénovations sont en cours pour l'installation d'une toilette au sous-sol, pour l'instant les enfants utilisent la toilette située au deuxième étage -Des nouvelles structures ont été ajoutées dans l'aire de jeux extérieurs, selon le manuel du fabricant les balançoires installées doivent avoir une surface de protection. Un suivi sera fait à la prochaine visite pour s'assurer que la surface de protection est installée. -Il fut conseillé de ne pas utiliser les balançoires avec les enfants jusqu'à ce que la surface de protection soit installée comme demandé dans le manuel du fabricant. -L'exploitante est en processus d'ajouter à son permis une personne remplaçante, la vérification du développement social ainsi que la vérification du casier judiciaire sont entrées. La formation du RCR est commencée, une fois terminer la nouvelle remplaçante pourra demeurer avec les enfants lorsque l'exploitante ne sera pas disponible. -Un cahier est à la disposition de l'exploitante pour les incidents mineurs, une révision du formulaire d'incident majeur (annexe 15) a été faite auprès de l'exploitante. -La porte extérieure donnant accès à l'aire de jeu clôturée des enfants s'ouvre difficilement, il est possible de l'ouvrir avec la bonne technique, il fut expliqué que l'accès et l'ouverture de cette porte doivent se faire facilement puisque c'est considéré une sortie de secours. -Les enfants étaient très fiers de me montrer des vidéos des petits gâteaux qu'ils ont faits hier, ils ont tous beaucoup aimé manger leurs gâteaux. -Il fut partagé à l'exploitante le changement à loi par rapport au ratio en milieu familial. L'exploitante a été mise au courant que le sixième enfant peut maintenant être d'âge préscolaire, il fut révisé le mélange des âges possible. Un nouveau permis sera envoyé avec mentionnant le changement à la loi.

Commentaires généraux

Observations : À mon arrivée les enfants terminent leurs collations, ils sont en période de jeux libres, ils ont ensuite rangé pour faire du dessin. Il se sont par la suite préparés pour la sieste puisque tous les enfants ont mangé une grosse collation et personne n'a faim pour le dîner, le repas du dîner sera servi après la sieste.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 octobre 2026

Date

original signé par

Marie-Thérèse Lamah

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"